

Votre Carrière : Un Voyage en Co-pilotage



Comprendre la formation professionnelle
pour réussir votre examen et votre avenir.

*Bienvenue à vous, futurs professionnels. Prêts à prendre la route ?
On est là pour vous donner la carte et les clés.*

Notre objectif commun : Démystifier la formation pour en faire votre alliée.

Bonjour à tous ! Nous sommes ravis d'être avec vous aujourd'hui. On sait que les termes comme 'CPF', 'VAE', 'plan de développement' peuvent sembler un peu intimidants au premier abord.

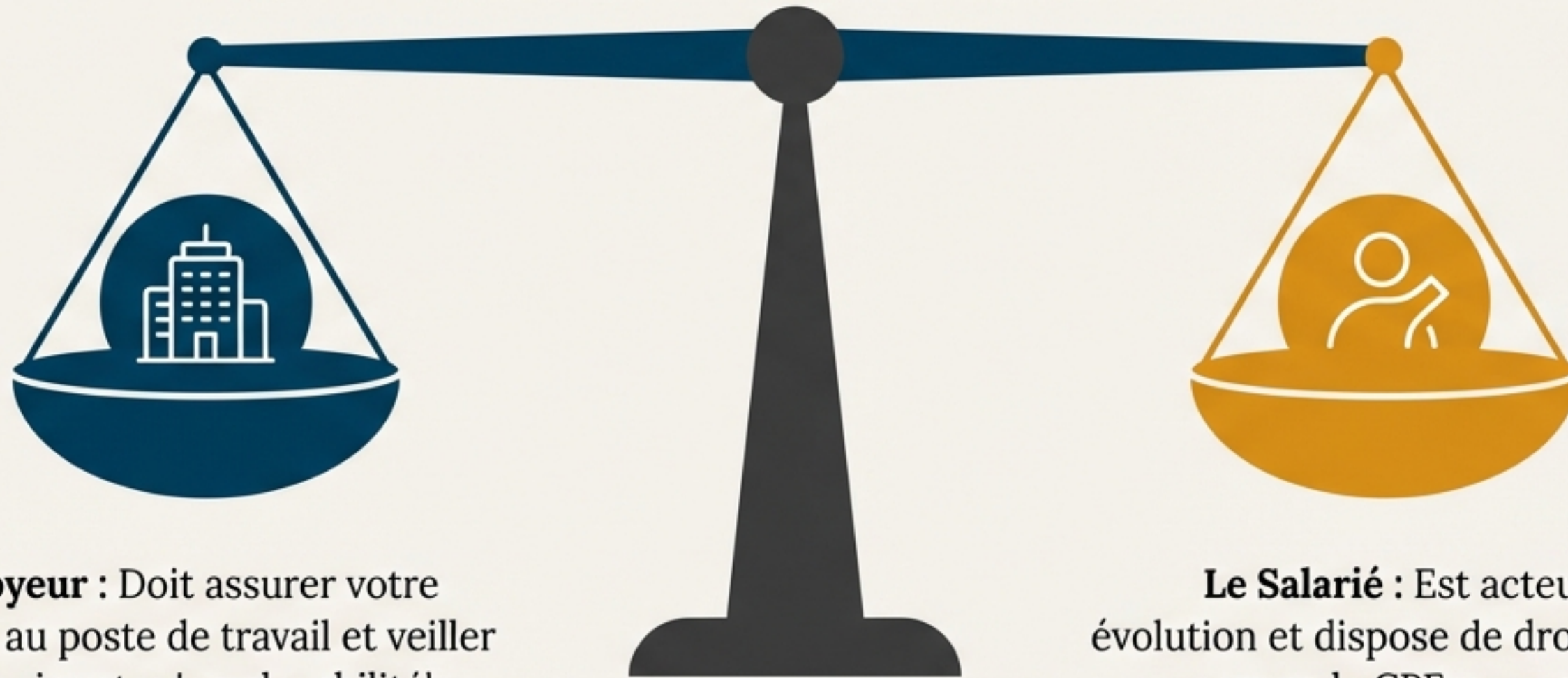
Notre mission est simple : vous montrer que derrière ces sigles se cachent des outils incroyablement puissants pour construire la carrière que vous souhaitez.

On va décomposer tout ça ensemble, pas à pas. L'idée n'est pas juste de mémoriser pour l'examen, mais de comprendre comment vous en servirez demain en entreprise. C'est un vrai atout pour vous.



La règle d'or du jeu : un partenariat Employeur-Salarié.

Si vous ne deviez retenir qu'une seule chose, ce serait celle-ci. Le développement de vos compétences en entreprise repose sur un principe fondamental et partagé :



L'Employeur : Doit assurer votre adaptation au poste de travail et veiller à maintenir votre 'employabilité'.

Le Salarié : Est acteur de son évolution et dispose de droits personnels, comme le CPF, pour se former.

Succès Professionnel

Les grandes étapes de votre parcours.

Votre vie professionnelle est un parcours en 3 temps, soutenu par des dispositifs clés que nous allons explorer.



Compétences → Le salarié développe constamment ses compétences.



Formation → L'employeur assure l'adaptation au poste.



Évolution → La progression de carrière devient possible.

La boîte à outils



- ✓ Plan de développement des compétences
- ✓ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ✓ Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- ✓ Entretien professionnel

Le rôle du co-pilote n°1 : L'entreprise

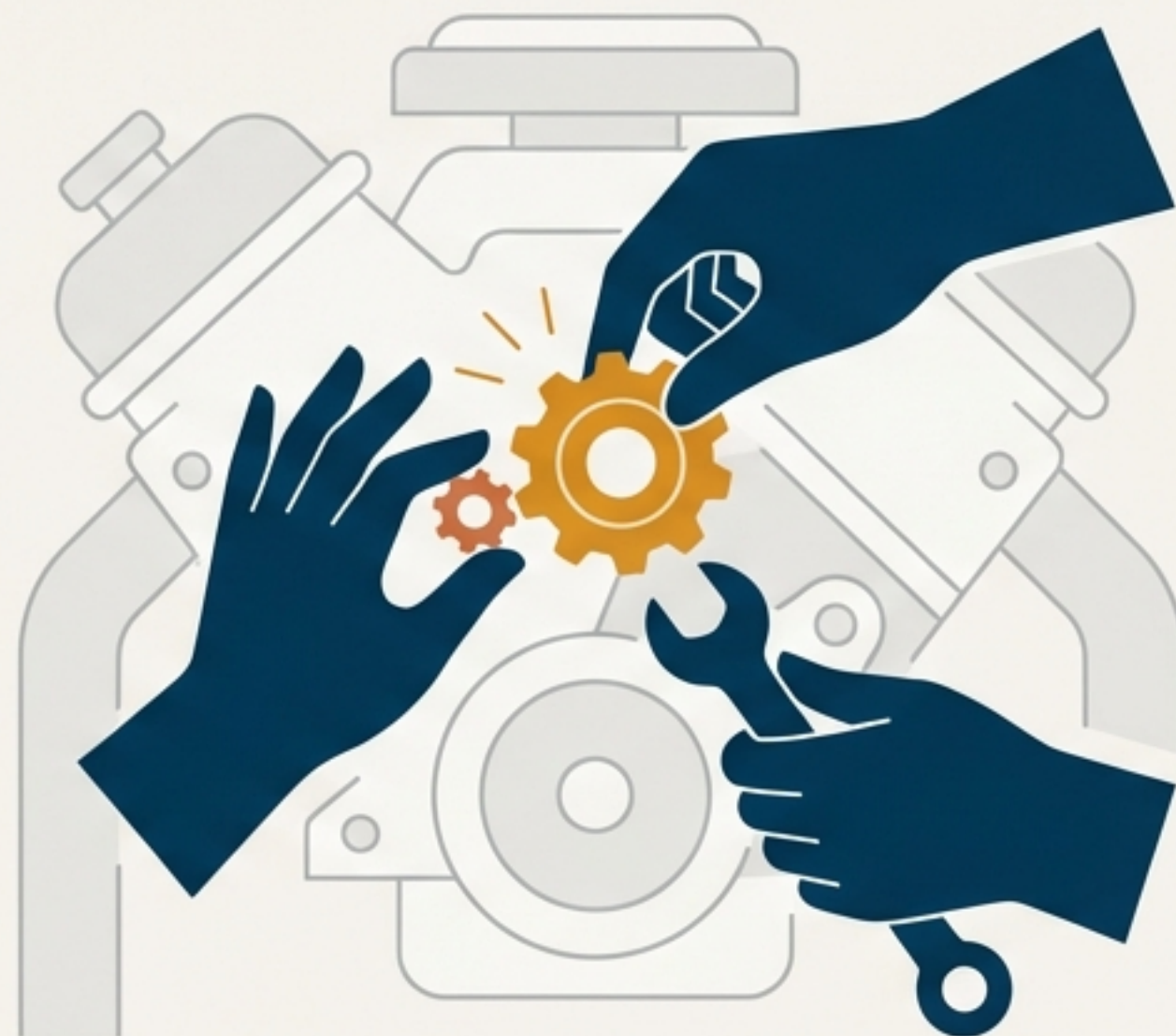
L'obligation de maintenir le véhicule en état de marche

Commençons par le rôle de votre employeur. Pensez à lui comme le propriétaire de la voiture qui s'assure qu'elle est toujours parfaitement adaptée à la route.

La loi est très claire : l'entreprise a une **obligation d'adaptation**. Elle doit vous former pour que vos compétences correspondent toujours aux évolutions de votre poste.

C'est une sécurité fondamentale pour vous et pour elle.

Un exemple très concret : un salarié dont le poste se digitalise. L'employeur a l'obligation de le former sur les nouveaux outils numériques pour qu'il ne soit pas dépassé.



L'outil principal de l'entreprise : Le Plan de Développement des Compétences

C'est la feuille de route de formation décidée à **l'initiative de l'employeur**. Il regroupe les actions de formation jugées nécessaires pour l'entreprise.



Industrie Automobile : Un technicien sur une chaîne de montage de voitures thermiques est formé par son entreprise sur la maintenance des nouvelles batteries de véhicules électriques. C'est un cas typique d'adaptation via le plan.



Leroy Merlin : L'enseigne forme régulièrement ses conseillers de vente sur de nouveaux produits ou des techniques de relation client client pour rester compétitive. C'est aussi le plan de développement.

84%

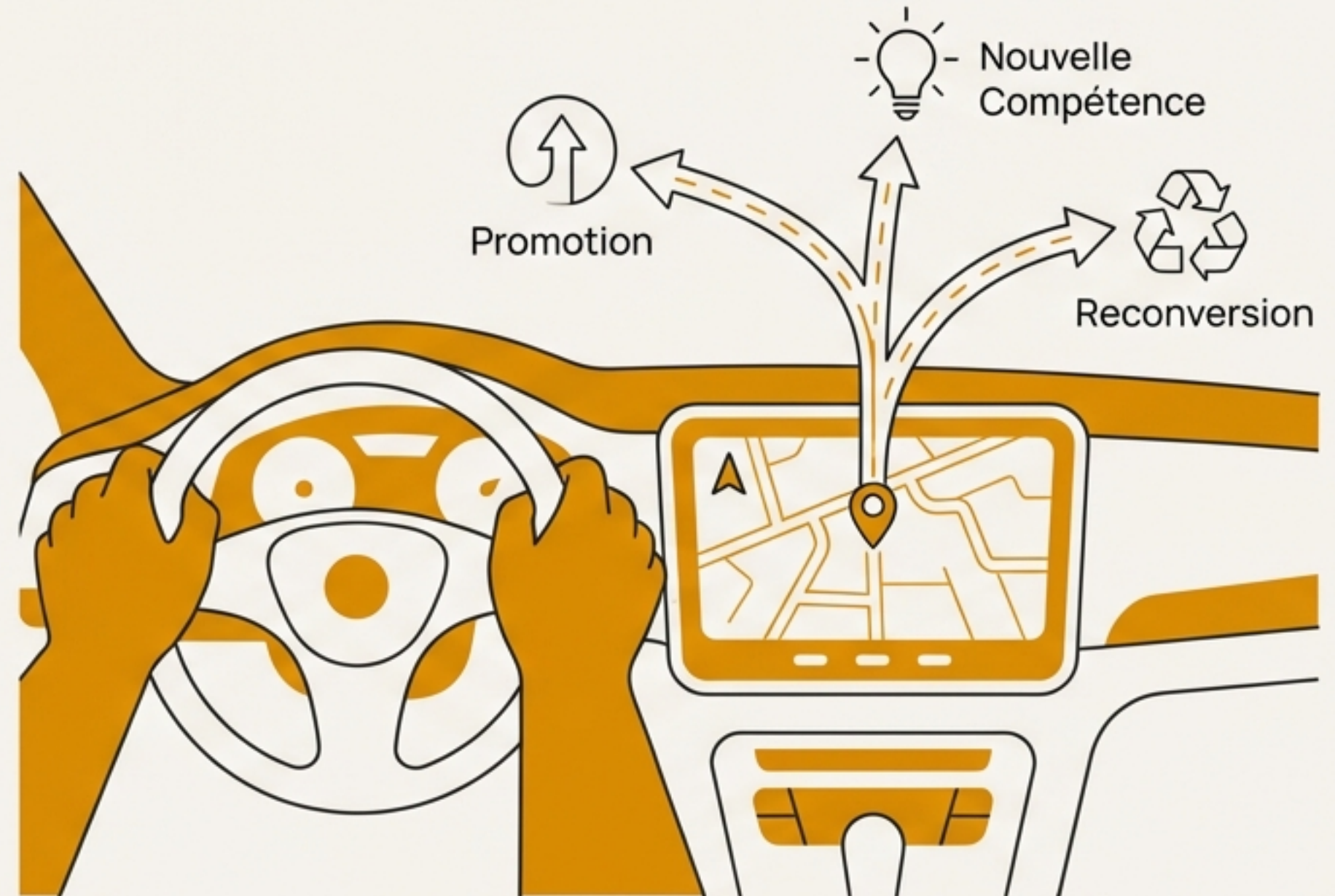
Ce n'est pas anecdotique : en 2022, **84%** des entreprises de 10 salariés ou plus ont mis en place des formations pour leurs équipes. (Source : DARES)

À vous de prendre le volant : vos droits et outils personnels.

L'entreprise vous fournit un véhicule sûr sûr et adapté, c'est excellent. Mais la destination finale, c'est vous qui la choisissez.

Le système est conçu pour que vous soyez aussi un acteur majeur de votre parcours. Vous avez des outils personnels, qui vous appartiennent, pour accélérer, changer de voie ou explorer de nouvelles routes.

Voyons ensemble les clés que vous avez en main.



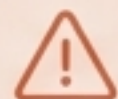
Votre atout maître : Le Compte Personnel de Formation (CPF).

Le CPF est un compte en euros qui vous suit tout au long de votre vie professionnelle, que vous changiez d'entreprise ou de statut. C'est **votre** argent pour **vos** projets de formation.

Chiffre impressionnant :

23,7 millions

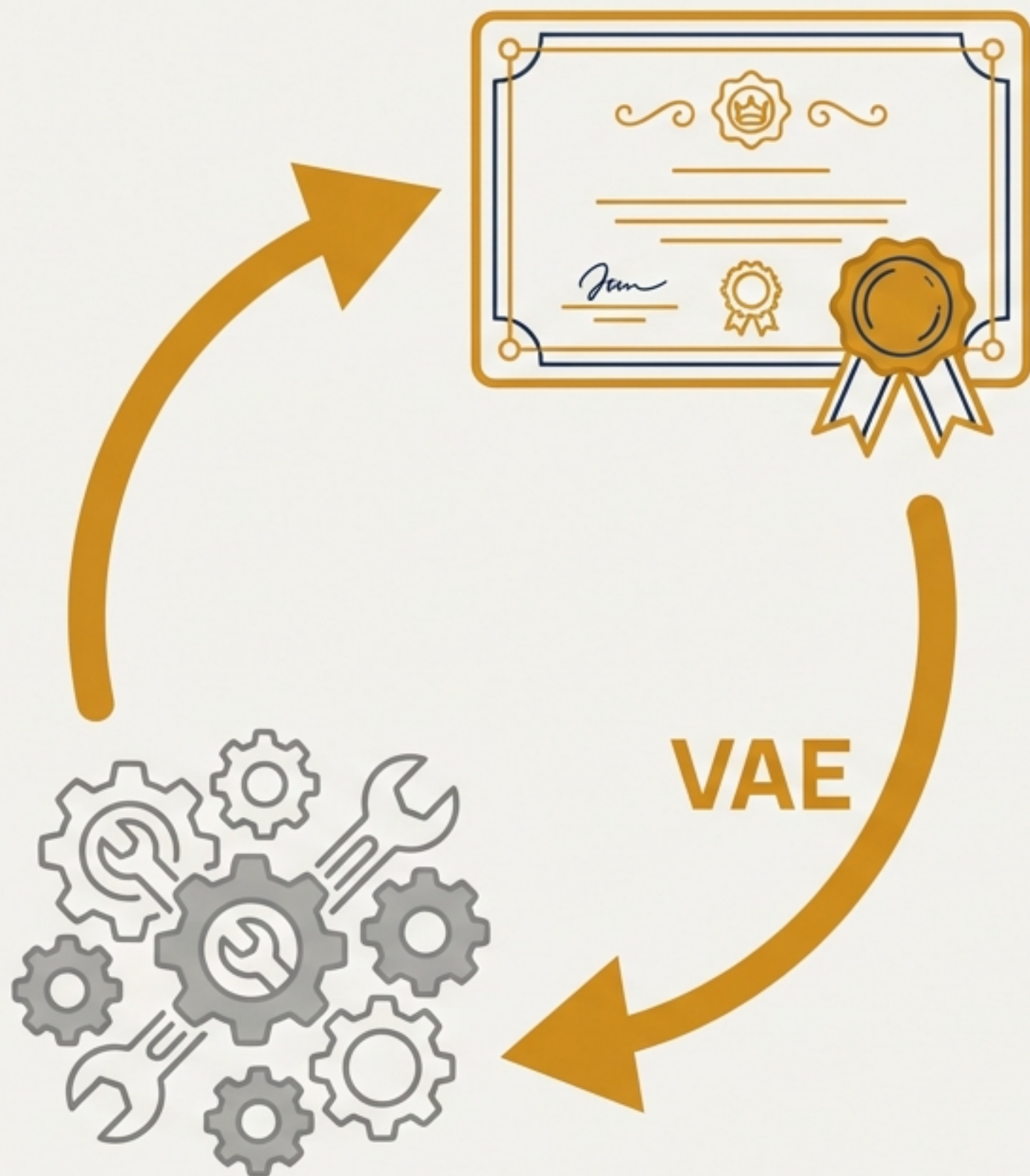
de personnes ont vu leur compte CPF crédité en 2023.
Vous en ferez bientôt partie ! (Source : Caisse des Dépôts)



Attention : L'erreur à ne pas commettre !

On insiste, car c'est un point crucial pour votre examen et votre carrière : **Ne confondez JAMAIS le CPF et le plan de l'entreprise.**

- **Plan de l'employeur** = Son initiative, son budget, pour ses objectifs.
- **Votre CPF** = Votre initiative, votre budget, pour vos objectifs de carrière.



Un autre outil puissant : La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Vous avez appris sur le terrain ? Votre expérience a de la valeur, une valeur qui peut être officiellement reconnue.

La VAE est une démarche qui vous permet d'obtenir un diplôme, un titre ou une certification en faisant valider les compétences que vous avez acquises par l'expérience.

C'est une formidable façon de transformer votre savoir-faire en qualification reconnue, sans forcément retourner sur les bancs de l'école.

Un développeur web qui a tout appris en autodidacte peut, après quelques années, utiliser la VAE pour obtenir un diplôme de niveau BTS, ce qui lui ouvrira de nouvelles portes.

Le point de rencontre : L'Entretien Professionnel.



Alors, comment faire le lien entre les projets de l'entreprise et les vôtres ? Grâce à un rendez-vous clé, obligatoire tous les 2 ans : l'entretien professionnel.

Ce n'est **PAS** un entretien d'évaluation de votre performance. C'est un moment d'échange privilégié, entièrement consacré à VOS perspectives d'évolution professionnelle et à VOS souhaits de formation.

C'est le moment idéal pour parler de votre projet de CPF, discuter des formations possibles via le plan de l'entreprise, et co-construire la suite de votre parcours.

La vision d'ensemble : Le modèle du co-pilotage.

La contribution de l'entreprise
(Le véhicule)



- Titre : Obligation d'adaptation
- Outil : Plan de développement des compétences



L'Entretien
Professionnel :
Le point de
synchronisation.

Votre pouvoir d'action
(Le pilote)



- Titre : Acteur de votre évolution
- Outils : CPF, VAE

L'employeur a une obligation d'adaptation au poste ; le salarié dispose du CPF pour développer ses compétences.

Vous avez la carte et les clés en main.

Voilà, le puzzle est assemblé. Vous voyez que ce n'est pas si complexe. C'est un système logique, conçu pour que vous et votre entreprise avanciez ensemble.

Pour votre examen, retenez bien ces distinctions. Mais pour votre avenir, comprenez que ce ne sont pas juste des articles de loi : ce sont vos alliés. Ce sont les outils qui vous permettront de rester pertinent, de progresser et de construire la carrière que vous méritez.

Vous êtes prêts. Non seulement pour l'examen, mais pour la suite.
Belle route à vous !